



UNI**S**YNDICALE DES **R**ETRAITES DE LA **D**ROME
Maison des Syndicats - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE
Tél. : 06 80 88 54 64 - Courriel : usrcgt26@gmail.com

ALERTE RETRAITES

**UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE
POUR LA NEGOCIATION
SUR LES RETRAITES.**

MAI 2025

Les 3 syndicats de salariés et les 2 mouvements patronaux encore impliqués dans la négociation sur les retraites ont acté une note d'objectifs accordant davantage de place à des thèmes qui vont plus loin que les régimes de pension.

Le document inspire néanmoins de fortes réserves de la CFTC. Au-delà de rétablir l'équilibre financier du système de retraite, les participants ont l'intention de « se questionner » sur l'hypothèse d'un recours accru à la retraite par capitalisation, un mécanisme dans lequel les individus cotisent pour eux-mêmes alors que, dans le régime par répartition actuel, ils paient pour ceux qui sont déjà pensionnés.



La note d'objectifs insiste également sur la nécessité de revoir le « pilotage » du système. Tout cela avec l'assentiment bienveillant de la CFDT, où son numéro deux, Yvan RICORDEAU, déclare : « on a les fondements solides pour entamer le deuxième round de discussions ». Cette initiative « illustre bien le fait qu'on est responsable » a surenchéri la CGC.



Nous sommes bien face à un danger imminent qui nécessite une riposte d'ampleur dans les semaines à venir.

L'hypothèse d'une réforme à points est de plus en plus souvent évoquée et constituerait un tremplin pour aller à la capitalisation ensuite.

Dans ce cas, personne ne serait épargné, actifs comme retraités, tous perdants.

Le système par points, au-delà d'être injuste, constitue une entourloupe. Il serait destiné à faire des économies sur le dos des salariés en accélérant la baisse de leurs pensions.

COMMENT CELA SE PASSE

Chaque année, les partenaires sociaux discutent de son niveau et, en fonction de la situation financière, déterminent un prix du point servi aux retraités-es qui ne respecte plus son alignement sur le niveau moyen de revalorisation des salaires tel que l'envisageaient ses créateurs en 1948 avec l'AGIRC.

Cela a surtout évolué quand l'ARRCO et l'AGIRC ont placé davantage des fonds très importants dans les circuits financiers. En valeur de marché, les réserves détenues par l'AGIRC-ARRCO s'élèvent aujourd'hui à près de 100 Mds €.

Des pertes considérables de pouvoir d'achat se sont donc multipliées et on peut dire que les retraité-e-s ont perdu une partie importante de leur retraite par points et les salarié-e-s ont vu sans cesse la valeur d'achat du nombre de leurs points devenir de plus en plus élevée.

**Le pire aujourd'hui, c'est que ce système
peut servir pour ajuster aussi l'âge de la retraite.**

En effet, il peut devenir l'atout majeur du patronat et du gouvernement pour en finir avec l'âge légal de la retraite et certains même avancent l'idée que le système pourrait laisser le soin aux bénéficiaires de choisir eux-mêmes leur date de départ en retraite en fonction de leur santé ou de rester plus tardivement pour accumuler les points qui leur manqueraient ou qui leur permettraient de grossir le bas de laine ainsi constitué.

**Il faut savoir que ce système permet toutes les malléabilités
en fixant les points en fonction des salaires obtenus :**

- ✚ une valeur du prix d'achat du point de plus en plus cher réduit le nombre de points attribués chaque année,
- ✚ le nombre de points est fonction des emplois tenus par les salarié-e-s et sont le reflet des carrières de plus en plus aléatoires avec des périodes de non-travail de plus en plus fréquentes étant alors des périodes blanches sans point,
- ✚ en conséquence, les salarié-e-s se trouveront à retarder leur départ en retraite pour avoir un nombre de points plus élevés.



**Ce serait la fin de notre système de retraite calculé en trimestres
avec des mécanismes de solidarité.**



Dans un système à points :

il n'y a pas de périodes retenues non cotisées comme dans le système actuel par annuités.

Tous les aléas de la vie professionnelle ont un impact sur la retraite et nécessitent d'être compensés.

Avec les points :

les pensions pourraient chuter de 10 à 30% !
en raison de mauvaises années comptabilisées :
temps partiel subi, périodes de chômage
ou de précarité ... en lieu et place
des meilleures années actuellement.

**Ce serait donc la double peine pour les femmes,
les malades ... invalides,
les jeunes précaires ou les privés d'emploi.**

Le régime universel par points, c'est la disparition des 42 régimes de bases et complémentaires existants qui prennent en compte toutes les spécificités professionnelles et réparent les inégalités ou les contraintes particulières des différents métiers.

C'est surtout la suppression des dispositifs de **départs anticipés liés à la pénibilité** pour de nombreux travailleurs. Avec ce système, la retraite deviendrait l'antichambre de la mort pour celles et ceux dont l'espérance de vie est réduite par leurs métiers.

Un système par points au service de la finance au détriment des retraités.

Ce système de retraite s'inscrit dans un projet de société construit sur le modèle libéral : il met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Les points acquis pendant la vie professionnelle ne garantissent pas un niveau de pension suffisant.

La valeur du point au moment de la retraite sera tributaire de la conjoncture économique ou démographique, et sera-t-elle décidée à Bercy ou à Bruxelles ?



Cela peut changer et donc baisser chaque année.

Les pensions ne seront plus déterminées en référence aux salaires, mais dépendront de la situation économique du pays. En cas de récession économique ou d'explosion du nombre de départs à la retraite, le point baissera et la pension sera plus faible.

En Allemagne ou en Suède où un tel système existe, le montant des retraites a baissé fortement et rapidement (92% des suédoises ont déjà perdu)

Avec une réforme à points, la capitalisation deviendrait indispensable pour bénéficier d'un niveau de pension correct.

Elle rendrait de plus en plus **inaccessible** la possibilité d'avoir une carrière complète et affaiblirait de fait le niveau de pension. La capitalisation deviendrait donc une solution pour compléter le niveau de pension, répondant ainsi à la pression des fonds de pension.

**Or, pour la CGT,
la capitalisation n'est non seulement pas une solution,
mais elle constituerait une régression sociale sans précédent.**

Pour créer des droits en capitalisation, il faut quand même cotiser. Instaurer un étage obligatoire par capitalisation nécessiterait soit une augmentation des prélèvements, soit un transfert d'une partie des cotisations actuellement dédiées à la répartition.

Dans les deux cas, et parce que la capitalisation est un **système individualiste et risqué**, c'est une solution perdante pour les salarié-e-s :

- cotiser plus pour introduire de la capitalisation ne répondra pas à la question actuelle du financement de la répartition et plus généralement des retraites,
- transférer des cotisations de la répartition vers la capitalisation accentuera les besoins de financement de la répartition.

En capitalisation, il n'y a pas de mécanisme de solidarité,

seules les attributions directes permettent d'acquérir des droits. Les périodes d'interruption de carrière (maladie, formation, chômage, maternité) ne le permettent pas.

Les inégalités salariales sont donc répercutées, voire accentuées, puisque les droits sont dépendants des salaires soumis à cotisations.

La capitalisation implique des placements financiers comportant des risques :
les Pays Bas qui ont un système centré autour de la capitalisation, en ont fait l'expérience en 2008. L'effondrement du système financier a fortement diminué l'épargne accumulée, ce qui a nécessité une réforme d'envergure du système pour garantir les droits acquis.

Concrètement, des investissements risqués peuvent permettre une constitution de capital plus importante, mais sont accompagnés d'un risque élevé de perte des sommes investies.
Les droits à rente dépendent du capital accumulé au moment de la fin d'activité et de l'espérance de vie estimée. Enfin, un capital trop faible ne permet pas une rente suffisante pour vivre décemment.

La capitalisation soulève d'importants enjeux éthiques et environnementaux.
La recherche de rentabilité des placements se fait souvent au détriment des droits sociaux des actifs : le « coût de travail » réduit les profits des actionnaires, tandis que les délocalisations et restructurations servent à mieux rémunérer les fonds de pensions.
De plus, elle accorde peu d'attention au respect des normes environnementales.

**Pour faire face au danger grave et imminent qui nous guette,
la CGT défend notre système de retraite actuel
par répartition à prestations définies,
même s'il peut être encore amélioré.**

**Aujourd'hui, nous bénéficions d'un régime par répartition
(pensions payées grâce aux cotisations prélevées sur la masse salariale
et immédiatement reversées aux retraites) à prestations définies :
les paramètres sont connus à l'avance (âge et durée de cotisations).**

**Ce système garantit le niveau de pension
au moment du départ à la retraite ainsi qu'à l'avenir.**

Avec le système à points, nous passerions à un régime par répartition, à cotisations définies (assis sur des droits individuels) où le niveau de cotisations ne serait pas revu dans le même temps où la population retraités va s'accroître dans les années à venir (entraînant de fait une baisse des pensions). Le niveau de pension serait imprévisible et non garanti, car il serait ajusté en fonction des possibilités permises par ce niveau de cotisations.

1^{ère} grande rupture avec le système actuel

Prestations définies

Le niveau de pension est défini.
Le niveau de cotisations s'adapte pour assurer les engagements pris.
Le taux de remplacement (rapport entre pension et salaire) est **garanti**.
Les droits sont définis par des règles et non la conjoncture économique du pays.
C'est le système actuel

Cotisations définies

Les cotisations sont fixées (la part consacrée aux pensions) et c'est le niveau de pension qui doit s'adapter à l'équilibre du système.
Il n'y a **aucune garantie** ni visibilité sur le montant qui sera perçu.
Avec la réforme :
Système à points, comptes notionnels, système à rendement défini à points

2^{ème} grande rupture avec le système actuel

Système redistributif

Les mécanismes de solidarité dans le système actuel sont des dispositifs qui prennent en compte les aléas de carrière ou de vie qui conduisent à des périodes d'interruption d'activité.

Système actuel :

Les solidarités sont au cœur du système

Système contributif

« Un euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé... »

Les pensions perçues par une personne pendant sa retraite doivent être proportionnelles à la somme actualisée de l'ensemble

des cotisations versées au cours de sa carrière.

Principe d'épargne salariale.

Avec la réforme :

les solidarités sont sorties du système.

Le système de retraite français hérité du CNR est construit sur le principe de la répartition.

Les principaux régimes de retraites français instaurés depuis 1946, qu'ils soient de base ou complémentaire, fonctionnent **par répartition**.

Toutes les réformes menées depuis le milieu des années 80 ont pour point commun de chercher à figer le taux de cotisation.

On assiste ainsi à un glissement progressif de la prestation définie vers la cotisation définie. Cela implique un **affaiblissement des droits**, qui rend incertain la date de départ en retraite et le niveau de pension escompte. Ces réformes ont fragilisé la confiance en notre système de retraite.

Or, dans un système par répartition, la confiance est essentielle pour son bon fonctionnement et sa viabilité.

Bien que fondé sur la cotisation, et donc par essence contributif, **notre système de retraite a cependant été conçu dans une logique forte de solidarité.**

Cette solidarité est à la fois intergénérationnelle, par son fonctionnement en répartition (la génération qui travaille paie la retraite de la génération précédente, et acquiert un droit sur le travail de la génération suivante), mais aussi intra-générationnelle en organisant des solidarités fortes entre les individus.

Cette dernière est notamment matérialisée par le principe :

« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Les attaques contre notre système fragilisent là aussi la solidarité, favorisant une logique plus contributive. C'est pourtant une erreur de s'enfoncer dans cette logique, puisque quand on cotise dans notre système, on cotise d'abord pour soi : 96% des retraités bénéficient d'au moins un mécanisme de solidarité.

**En parallèle, la capitalisation se développe de plus en plus,
notamment depuis la réforme des retraites de 2003.**

A cette occasion a été mis en place le Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP) qui est obligatoire et porte sur une partie des primes de fonctionnaires. Cette même réforme a instauré les Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) et Collectif (PERCO et PERCO-I), qui, s'ils sont facultatifs sont fortement incités par des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales, ce qui contribue à siphonner le financement de la retraite par répartition.

Le mouvement s'accélère avec les dispositions de la Loi PACTE qui a créé en 2019 de nouveaux Plan d'Épargne Retraite pouvant se substituer aux dispositifs précédents, et qui permettent de débloquer cette épargne même avant la retraite dans certaines situations.

Ces mécanismes sont essentiellement contributifs :
les droits individuels sont fonctions des cotisations versées par chacun,
et les personnes écartées de l'emploi de façon plus ou moins durables,
ou qui ne bénéficient pas de dispositifs/revenus permettant d'épargner,
ne bénéficient d'aucune compensation.

LA MOBILISATION PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRE.

La mobilisation massive de 2023 a mis les retraites
au centre du débat.

Si la retraite à 64 ans est toujours contestée
aujourd'hui,
c'est grâce à la mobilisation syndicale
et populaire sans faille.
64 ans, ça ne passe pas !

La concertation sur les retraites
ne doit pas servir à légitimer
la loi jamais votée, imposée par 49.3 en 2023
contre la volonté de la population.



Aujourd'hui, plus de 70% sont pour l'abrogation
de la réforme des retraites.

Pour que la démocratie soit respectée, la CGT
exige dans tous les cas un vote au Parlement
ou la consultation des français.es par référendum.

**La CGT réaffirme son attachement à l'héritage du CNR,
et son attachement à notre système par répartition.**

Elle estime indispensable de renouveler le contrat entre les générations, garantissant, dans le cadre de la répartition, le droit à une retraite pour tous les salariés dès 60 ans, avec un revenu de remplacement qui permette de vivre dignement. Elle affirme que la garantie et la pérennisation du système solidaire de retraite fondé sur la répartition passent par le financement nécessaire à chaque régime.



La qualité de la vie en retraite dépend de la qualité de la vie au travail.

Le droit à la retraite doit être solidement articulé au droit au travail et au salaire ; il doit donc être en lien étroit avec la bataille revendicative sur la sécurité sociale professionnelle, l'emploi, les salaires, l'égalité professionnelle femmes/hommes, la santé et le bien-être au travail.

La logique doit rester sur un système à prestation définie :

le niveau de pension doit être garanti, ce qui nécessite d'ajuster les cotisations autant que de besoins. Cela passe par une autre logique de financement de l'ensemble de la sécurité sociale.

Une gestion démocratique du système de retraite et des régimes qui le constituent.

La Maison commune des régimes de retraites, proposée par la CGT, a pour objectif d'assurer la mise en œuvre de ce socle de droits, d'instaurer une véritable solidarité des régimes dans le but de promouvoir pour toutes et tous des retraites de haut niveau et de garantir la pérennité financière des régimes par l'anticipation de ressources suffisantes.

La compensation et les problématiques communes aux différents régimes, par exemple celles des polypensionnés, seraient de sa compétence.

La Maison commune devra être placée sous la responsabilité de représentants élus des actifs et retraités des régimes.

Cet argumentaire a pour objectif de redonner quelques éléments qui devraient permettre de préparer les mobilisations et actions à venir le 5 juin pour faire face à l'offensive du gouvernement.

